



Le Guide des aides en Nouvelle-Aquitaine

AIDES

Erasmus+ stage - Public Post Bac

Publics concernés

- #Étudiant

Domaines secondaires

- [#Éducation et formation](#)

La Région Nouvelle-Aquitaine souhaite donner aux jeunes les meilleures chances de réussite dans leurs études et leur future insertion professionnelle. Une expérience internationale constitue un atout précieux de développement professionnel et personnel, souvent décisif au moment de la recherche d'emploi.

La Région Nouvelle-Aquitaine pilote et anime un Consortium d'établissements d'enseignement et de formation professionnelle. Les mobilités organisées en Europe dans le cadre des cursus sont financées par la Commission Européenne, représentée par l'Agence Erasmus+ France et la Région.

Objectif

Contribuer à la réalisation d'un stage professionnel à l'étranger, d'une durée de 2 à 12 mois, pour les bénéficiaires inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur de la Région Nouvelle-Aquitaine faisant partie du Consortium régional durant l'année de mobilité.

Calendrier

Les dossiers pourront être déposés tout au long de l'année.

Bénéficiaire

Tout étudiant inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur de la Région Nouvelle-Aquitaine faisant partie du Consortium régional durant l'année de mobilité de la 1^{ère} à la 5^{ème} année (toutes disciplines universitaires et tous niveaux).

Département 17 - Charente-Maritime

- Excelia Group, La Rochelle
- Université de La Rochelle
- EIGSI, La Rochelle

- Lycée Bernard Palissy

Département 19 - Corrèze

- IFSI (Institut de Formation en Soins Infirmiers), Centre Hospitalier d'Ussel

Département 23 - Creuse

- Lycée Raymond Loewy

Département 24 - Dordogne

- CCI Dordogne - École hôtelière du Périgord

Département 33 - Gironde

- Campus du Lac - École Ferrandi
- Lycée Victor Louis, Talence
- Lycée Gustave Eiffel

Département 79 - Deux-Sèvres

- Lycée de la Venise Verte, Niort

Département 86 - Vienne

- Lycée Général et Technologique Victor Hugo
- Lycée Aliénor d'Aquitaine
- Université de Poitiers
- ISAE-ENSMA, Poitiers
- IRTS (Institut Régional du Travail Social), Poitiers
- IFSI (Institut de Formation en Soins Infirmiers), CHU de Poitiers

Département 87 - Haute-Vienne

- Université de Limoges / ENSCI (École Nationale Supérieure de Céramique Industrielle)
- Polaris Formation, Limoges
- Groupe 3iL, Limoges
- Ensa, Limoges

Montant

Groupe pays 1 : 520 € par mois

Danemark, Irlande, Finlande, Suède, Liechtenstein, Norvège, Islande, Luxembourg

Pays partenaires de la Région 14 : Iles Féroé, Suisse et Royaume-Uni

Groupe pays 2 : 470 € par mois

Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, Grèce, Italie, Malte, Pays-Bas, Portugal

Pays partenaire de la Région 5 : Andorre, Monaco, Etat de la Cité du Vatican et Saint-Marin

Groupe pays 3 : 420 € par mois

République de Macédoine du Nord, Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Turquie, Serbie

Règle de calcul : 1 mois équivaut à 30 jours.

En cas de mois incomplet : (montant mensuel en €/30) x nombre de jours de stage dans le mois.

A ce montant peut s'ajouter :

- un **bonus Développement Durable**, dans le cas de l'utilisation d'un transport à moindre empreinte carbone :
 - complément financier de 50 € pour un voyage aller-retour,
 - en supplément, jusqu'à 4 jours de soutien individuel (si pertinent), pour couvrir les jours de voyage, pour un voyage aller-retour. (Montant mensuel groupe pays défini par Erasmus+ en €/30) x nombre de jours de voyage.
- un **bonus Inclusion** de 250 € par mois [(montant mensuel en €/30) X nombre de jours de stage dans le mois] : selon 3 niveaux définis dans le guide de l'inclusion proposé par l'Agence Erasmus+ (se référer à l'article 5-2 du règlement : Pièces constitutives de la demande).

Le versement de la bourse s'effectuera en 2 fois :

- 80 % après instruction du dossier et à **réception du billet de transport et d'une attestation d'arrivée signée par la structure d'accueil à l'étranger certifiant la présence à l'étranger et le début du stage.**
- Solde au plus tard 45 jours après remise des documents de fin de stage.

Critères de sélection

Conditions nécessaires à remplir :

- Étudiant inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur faisant partie du Consortium régional.
- Ne pas bénéficier, pour le même stage, d'une autre aide à la mobilité de la Région Nouvelle-Aquitaine (une exception sera faite pour les étudiants en BTS).
- Le stage doit se dérouler physiquement à l'étranger.
- Durée du stage de 2 à 12 mois dans l'un des pays éligibles au programme Erasmus+ (ces pays sont répartis en trois groupes : se référer à la rubrique "Montant" ci-dessus).

Comment faire ma demande ?

Le dossier individuel doit être validé par l'établissement d'enseignement ou de formation.

Le dépôt de votre dossier s'effectue sur notre plateforme en ligne Mes démarches en Nouvelle-Aquitaine **avant la date de début du séjour. Les demandes déposées après la date de début de séjour seront refusées.**

La plateforme sera accessible en bas de cette page via le bouton «Créer mon dossier».

Pour déposer votre demande d'aide, il est nécessaire de créer un compte sur notre plateforme, si vous n'en possédez pas déjà un. Après avoir créé votre compte, vous pourrez renseigner les informations demandées, déposer les pièces justificatives nécessaires et nous transmettre votre dossier au sein de cette même plateforme.

Un tutoriel d'aide «Comment faire ma demande» est à votre disposition, en pièce-jointe au bas de la page, pour vous accompagner dans cette démarche.

Après l'envoi de votre demande, une attestation de dépôt vous sera adressée par mail pour vous confirmer la bonne réception par nos services. Le dépôt d'une demande ne vaut pas acceptation.

Une fois le dossier finalisé par vos soins (bouton "envoyer"), et validé par votre établissement d'enseignement ou de formation, le service instructeur de la Région vérifiera si votre dossier est complet. Des informations complémentaires pourront vous être demandées. Votre dossier sera ensuite étudié par nos services.

Liste des pièces justificatives à fournir :

- Contrat pédagogique avant la mobilité dûment complété et signé par toutes les parties
- Contrat de mobilité de la période concernée dûment complété et signé
- CV (Curriculum Vitae)
- Relevé d'identité bancaire (RIB) au nom du bénéficiaire
- Fiche de renseignement de l'entreprise d'accueil
- Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM)
- Assurance responsabilité civile et accident du travail conformément aux articles concernés du Contrat de Mobilité
- Attestation d'avis favorable de l'établissement
- Pour le bonus "développement durable" : billet de transport nominatif de départ en mobilité (train, bus) ou l'attestation sur l'honneur en cas de co-voiturage ou la facture si plateforme (Blablacar ou autre). **Le voyage aller-retour conditionnera l'attribution du bonus.**
- Pour le bonus "inclusion" se référer à l'article 5-2 du règlement : Pièces constitutives de la demande